

COMMUNICATION CHARTER

This Charter is addressed to anyone at Lycée Condorcet who is involved at the school as a staff member, student, parent, volunteer, Manager / Executive / member of an association, member of the Lycée Condorcet community who is affiliated in any other way, or elected at one of the school bodies (School Council, School Committee, School Board) and who therefore contributes to the image and the reputation of the school.

Application

The Charter is applicable when:

- you consider that you belong to Lycée Condorcet community;
- you are taking part in public talks, on the internet or in person, that mention or involve Lycée Condorcet; and
- you are taking part in activities which involve the school or people/bodies who belong to Lycée Condorcet community.

The objective of this Charter is to assist you in lawfully using any means of communication while respecting the image of the school.

When you talk about the school, its bodies or the members of its community, some rules have to be observed.

1. Remain positive and constructive.
2. Be vigilant: Take a few minutes to think before starting. You are aware that social networks are public spaces, which anyone can view and access. Anyone can share your ideas by publishing your written content, video or audio instantly without your agreement. You are personally responsible for anything you publish.
3. Understand how social networks work: the information that you post is indexed by search engines. This information is available for a long time and it can follow you throughout your life.
4. Publicly recognise your errors of judgement and clearly indicate that you have made corrections.
5. Only express yourself when you are fully informed about the subject and do not hesitate to contact our representatives if needed.
6. Be responsible: Only the spokespersons designated by Lycée Condorcet can talk on behalf of the school. Official communication is always done by email or other official Lycée Condorcet accounts, easy recognisable by the school logo and the signature of the person in charge.
7. Be aware of what your words involve.
 - a. When you express opinions and/or comment on social networks, on your activities, your role or on the school, your words involve the whole school community.

- b. It is important to remain transparent by mentioning your identity or explaining who you are in respect to Lycée Condorcet.
 - c. Your words have a real impact on the image of LCS and everyone has to show some cautiousness to prevent any risk of defamation, bad mouthing, slander, discrimination or personal attack. Otherwise, you are susceptible to potential proceedings from other Lycée Condorcet community members who are involved. Anonymity will not protect you.
8. Always respect participants on social networks. Courtesy should always be followed.

Procedure

The school associations must obtain the preliminary authorisation of the school to create discussion forums and must define the subject in writing, with the names of the persons in charge of this "structure" or information page. The administrators and moderators must be clearly identified.

The respect of this Charter is their responsibility.

To use the name and the logo of the school, you must contact the Head of Communication and request the authorisation for all networks you wish to use online: Facebook, Google +, Twitter account, YouTube, Flickr, Instagram, LinkedIn group or other.

Any social media groups that are given permission to use the school name and logo must include at least one employee from the school as an administrator. This is important to allow the group to use the school logo and branding and for the site to be managed or closed if other administrators leave the school community.

Respect the legal framework.

Before publishing information on social networks, you must check that you are abiding by the main legal rules.

Before publishing any content which is not yours, always ask for the author's authorisation.

Contents of any communication sent directly to you by the school cannot be shared without consent from the sender.

Do not mention anyone connected to Lycée Condorcet without their agreement and do not make any hints about anyone.

You need express permission before taking a picture or video of any student, and certainly images cannot be distributed without such permission. Regarding students, this means the permission of both the parents and the student (as obtained via the parent).

Lycée Condorcet reserves the right to withdraw the authorisation to use the school logo, the school email address and/or the right to express or act for the school if this Charter is not observed.

Breach of this charter

Any issues that arise as result of breaches of this code will be dealt with in accordance with the School's Complaints and Grievances policy.

Charter adopted by the School Board on 26/03/2019

CHARTE DE COMMUNICATION

La présente charte s'adresse à toute personne en lien avec le Lycée Condorcet, impliquée dans l'établissement en tant que membre du personnel, élève, parent, bénévole, cadre, membre de la direction, membre d'une association, ou membre de la communauté scolaire affilié d'une autre manière, ou élu à l'une des instances de l'établissement (conseil d'établissement, conseil d'école, comité de gestion, etc.) et qui contribue ainsi à l'image et à la réputation de l'établissement.

Champ d'application

Cette charte s'applique lorsque :

- vous considérez que vous êtes membre de la communauté du Lycée Condorcet ;
- vous participez à des discussions publiques, sur internet ou en personne, qui mentionnent ou impliquent le Lycée Condorcet ; et
- vous participez à des activités qui impliquent l'établissement ou des personnes/instances appartenant à la communauté du Lycée Condorcet.

Cette charte vise à vous aider à utiliser les différents moyens de communication de manière non contraire à la loi, tout en respectant l'image de l'établissement.

Lorsque vous parlez de l'établissement, de ses instances ou des membres de sa communauté, certaines règles doivent être respectées.

1. Restez bienveillant et constructif.
2. Soyez vigilant : Prenez quelques minutes pour réfléchir avant de vous exprimer. Vous êtes conscient que les réseaux sociaux sont des espaces publics qui sont accessibles et visibles par tous. N'importe qui peut partager vos idées en publiant vos écrits, vidéos ou enregistrements sonores, et ce de façon instantanée et sans votre accord préalable. Vous êtes personnellement responsable de tout ce que vous publiez.
3. Comprenez comment fonctionnent les réseaux sociaux : les informations que vous publiez sont indexées par des moteurs de recherche. Ces informations demeurent disponibles pour une très longue période et peuvent vous suivre toute votre vie.
4. Reconnaissez publiquement vos erreurs de jugement et démontrez clairement que vous avez effectué des corrections.
5. Exprimez-vous uniquement lorsque vous êtes bien informé sur le sujet et n'hésitez pas à contacter nos représentants si besoin.
6. Soyez responsable : seuls les porte-paroles désignés par le Lycée Condorcet sont habilités à parler au nom de l'établissement. Les communications officielles sont toujours faites par email ou autres comptes officiels du Lycée, facilement identifiables grâce au logo et à la signature de la personne responsable.
7. Ayez conscience de la portée de vos mots.

- a. Lorsque vous exprimez vos opinions ou commentez sur les réseaux sociaux sur vos activités, votre rôle ou sur l'établissement, vos mots impliquent l'ensemble de la communauté scolaire.
 - b. Il est important que vous restiez transparent en indiquant votre identité ou en expliquant qui vous êtes par rapport au Lycée Condorcet.
 - c. Vos mots ont un impact réel sur l'image du Lycée Condorcet et vous devez rester prudent afin d'éviter tout risque de diffamation, médisance, calomnie, discrimination ou attaque personnelle. Dans le cas contraire, vous êtes susceptible d'être poursuivi en justice par un autre membre de la communauté du Lycée Condorcet. L'anonymat ne vous protégera pas.
8. Respectez toujours les autres participants sur les réseaux sociaux et restez courtois.

Procédure

Les associations de l'établissement doivent obtenir l'autorisation préalable de l'établissement pour créer des forums de discussion et doivent définir le sujet par écrit, en indiquant les noms des personnes en charge de cette 'structure' ou page informative. Les administrateurs et les modérateurs doivent être clairement identifiés. Le respect de cette charte est de leur responsabilité. Pour utiliser le nom et le logo de l'établissement, vous devez contacter la responsable de la communication et demander une autorisation, et ce pour l'ensemble des réseaux sociaux que vous comptez utiliser : Facebook, Google +, Twitter, YouTube, Flickr, Instagram, LinkedIn, ou autre. Tout groupe autorisé à utiliser le nom et le logo du Lycée Condorcet doit inclure au moins un employé de l'établissement au sein de ses administrateurs. Ceci est essentiel pour que le groupe puisse utiliser le logo et la charte graphique de l'établissement et pour que le site puisse être géré ou fermé si les autres administrateurs quittent la communauté scolaire.

Respect du cadre légal

Avant de publier des informations sur les réseaux sociaux, vous devez vous assurer que vous respectez les lois en vigueur. Avant de publier tout contenu qui n'est pas le vôtre, demandez toujours l'autorisation à son auteur. Vous ne pouvez partager le contenu des communications envoyées par l'établissement sans l'accord de l'envoyeur. Ne faites référence à aucune personne en lien avec le Lycée Condorcet sans son accord et ne faites aucune allusion à qui que ce soit. Il vous faut obtenir une autorisation expresse avant de prendre une photo ou une vidéo d'un élève. Il en va de même pour la diffusion d'une photo ou vidéo où apparaît un élève. La permission doit être donnée par les deux parents ainsi que par l'élève (obtenue par le biais de ses parents).

Le Lycée Condorcet se réserve le droit de retirer l'autorisation d'utiliser le logo de l'établissement et/ou l'adresse email Condorcet et se réserve également le droit de s'exprimer ou d'agir en cas de non-respect de cette charte.

Violation de charte

Tout problème résultant d'une infraction à cette charte sera traité conformément à la politique de l'établissement sur les plaintes et les doléances (Complaints and Grievances policy).

Charte adoptée par le comité de gestion le 26 mars 2019.